

L'AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX ORGANISE, EN COLLABORATION AVEC L'AUTORITÉ NATIONALE DU RENSEIGNEMENT FINANCIER ET L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS-FRANCE, UNE CONFÉRENCE SUR LE DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME.

Rabat, le 07 Décembre 2021

L'AMMC a organisé, en présentiel et par visioconférence, en collaboration avec l'Autorité Nationale du Renseignement Financier (ANRF) et l'Autorité des Marchés Financiers-France (AMF), une conférence destinée aux dirigeants des sociétés de bourse, des sociétés de gestion et des teneurs de comptes, sur les dernières avancées en matière de Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme (LBC-FT).

Cette conférence s'inscrit dans la continuité des actions de sensibilisation menées par l'AMMC, depuis 2018, en vue de renforcer les dispositifs de vigilance et de veille interne des intervenants.

Dans son allocution d'ouverture, Mme Nezha HAYAT, Présidente de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux, a rappelé le contexte et les enjeux du processus d'évaluation et de suivi renforcé du Maroc par le GAFI et le GAFIMOAN, en mettant en exergue les dernières évolutions du cadre légal et réglementaire, les efforts déployés par l'AMMC et les autres acteurs nationaux pour la réussite de cette phase. « Les actions menées par le secteur du marché de capitaux doivent permettre de répondre pleinement aux exigences des instances internationales pour préserver l'intégrité des marchés et renforcer la confiance » poursuit la Présidente.

Monsieur Jawhar NFISSI, Président de l'Autorité Nationale du Renseignement Financier (ANRF), a quant à lui rappelé l'importance de l'étape actuelle en mettant la lumière sur les exigences du processus de suivi renforcé. Par la même occasion, il a insisté sur l'importance de l'implication des professionnels du secteur d marché des capitaux, notamment à travers la mise en œuvre du dispositif interne de vigilance et les déclarations de soupçon qui constituent un indicateur clé de l'efficacité du dispositif de LBC-FT.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cet évènement a été également l'occasion de revenir sur des thématiques liées aux indicateurs de soupçons, à la relation entre les assujettis de l'AMMC et l'ANRF notamment les déclarations de soupçon et à l'évaluation des dispositifs de maîtrise des risques des intervenants.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) -France- a pour sa part apporté un retour d'expérience sur sa mission en matière de supervision des dispositifs LBC-FT.

A propos de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

L'AMMC est l'autorité de régulation du marché marocain des capitaux. L'Institution a pour missions de veiller à la protection de l'épargne investie en instruments financiers et au bon fonctionnement et à la transparence du marché des capitaux au Maroc.

<http://www.ammc.ma>

Pour plus d'information, veuillez contacter :

Contact :

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

Mme Dania BOUHLAL

E-Mail: dania.bouhlal@ammc.ma

Tél: 07 07 29 19 31